

**CESAR**

Société Anonyme

Au capital de 8 626 568,55 €

Siège social : Zone Industrielle Clos Bonnet

154, Boulevard Jean Moulin 49400 SAUMUR

381 178 797 RCS ANGERS

Siret : 381 178 797 00027

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 30 SEPTEMBRE 2014**

**L'an deux mille quatorze, le 30 septembre, à 11 heures,**

Les actionnaires de la Société CESAR, société anonyme (ci-après la « Société »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au Cabinet d'Etudes Juridiques et de Conseils en Sociétés, 12, rue Lalo 75116 PARIS, sur convocation du conseil d'administration effectuée par lettres et par insertions :

Au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 6 Août 2014, n° 94

Dans le numéro du Journal d'annonces légales « L'Anjou Agricole » n° 3 394 du 12 septembre 2014.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée à leur entrée par les actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Daniel VELASCO, président du Conseil d'administration.

M. Daniel VELASCO, représentant la société BISCALUX, actionnaire présent titulaire du plus grand nombre de voix, remplit les fonctions de scrutateur.

Mme Raymonde JAUD est désignée comme secrétaire de l'assemblée.

Les commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués dans les délais légaux par lettre recommandée avec accusé de réception. Monsieur Jean-Marc MARÇAIS, représentant la société MAZARS, commissaire aux comptes titulaire, et Monsieur Jean Philippe PERONNY, représentant la société WOLFF & ASSOCIES, sont présents.

Madame Chantal PERDRIAULT, Madame Brigitte COTY, Madame Christelle DEFORGES net Madame Sylvie LEFEVRE, représentant la délégation unique du personnel, dûment convoquées, sont absentes et excusées.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 9 127 870 actions sur les 57 510 457 actions composant le capital social (dont 57 357 258 disposent du droit de vote compte tenu des 153 199 actions auto détenues), soit 15,914 % des actions ayant droit de vote.

Le Président constate par conséquent que :

- le quorum requis pour la validité des délibérations de l'Assemblée générale ordinaire (soit le 1/5 des actions ayant droit de vote, soit 11 471 452) n'est pas atteint.

Il déclare qu'une nouvelle assemblée sera convoquée sur le même ordre du jour pour le 21 novembre 2014 à 11 heures au Cabinet d'Etudes Juridiques et de Conseils en Sociétés, 12, rue Lala 75116 PARIS et qu'aucun quorum ne sera requis pour cette assemblée.

Le Président déclare ensuite la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

**Le Président**  
M. Daniel VELASCO

**Un scrutateur**  
BISCALUX, représentée par  
M. Daniel VELASCO

**Le secrétaire**  
Mme Raymonde JAUD